

Initiatives ministérielles

Réserve navale, constitué de 67 employés, loge au 94 Dalhousie depuis 1988).

c) Les installations de la réserve navale comprendront trois édifices:

(1) L'édifice des nouveaux quartiers sera construit sur la rue Dalhousie et abritera la résidence ainsi que les mess;

(2) Le présent Hangar 19, restauré et agrandi, servira d'instruction et abritera le NCSM Montcalm avec les ressources d'instruction de l'école de la flotte des Forces canadiennes Québec; et

(3) L'édifice John Munn, situé au 112 de la rue Dalhousie, sera aménagé en locaux pour bureaux, logeant les administrations de l'école de la flotte des Forces canadiennes Québec et du quartier général de la Réserve navale.

d) On prévoit que les coûts ordinaires annuels d'opération et d'entretien des trois édifices seront de 2 269 000 \$, incluant: 533 000 \$ pour les coûts d'utilisation de l'équipement et de 1 736 000 \$ pour les frais d'entretien (année budgétaire de 1996/97).

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE TIMISKAMING

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, après en avoir donné avis à la présidence jeudi, j'ai soulevé la question de privilège le lendemain après en avoir informé la députée de Sudbury qui, à la page 5508 du *hansard* du 28 novembre, a porté des allégations contre moi, ma famille et ma circonscription.

Je voudrais aujourd'hui, bien que la députée de Sudbury ne soit pas présente, parler de vous dans une déclaration. . .

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il est vrai que le député d'en face a pris la parole vendredi dernier et qu'il a donné avis à la présidence qu'il entendait soulever une question de privilège au sujet de quelque chose qui, estime-t-il, lui a porté préjudice à lui et à ses responsabilités en tant que député.

Par l'entremise de la présidence, je dirai au député que la députée dont il parle sera présente demain matin. Peut-être voudra-t-il alors soulever sa question de privilège. Je crois qu'elle a eu des problèmes de transport à destination et en provenance de sa circonscription. Par conséquent, si le député veut bien patienter, monsieur le Président, la députée sera ici demain, et je suis sûr que la question pourra alors être discutée dans les conditions les meilleures.

M. MacDougall: Monsieur le Président, je suis prêt à attendre, mais je voudrais dire combien ces quatre jours ont été difficiles pour moi, ma famille et mes électeurs quand de pareilles allégations sont portées.

Une voix: Allez-y alors.

M. MacDougall: Je tiens à ce que la députée soit présente pour qu'elle puisse en personne justifier ce qu'elle a dit et prendre conscience des ennuis qu'elle a causés à ma famille et à moi.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je crois que nous pouvons promettre que la députée sera présente demain pour débattre la question et donner sa version des faits.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence prend bonne note des remarques faites de part et d'autre de la Chambre et je souligne notamment la gentillesse du député de Timiskaming.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDerimid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, soit lu pour la troisième fois et adopté.